



Temps partiel avec un contrat à 39h

Par AlexMth

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car j'ai une question.

En effet, je suis actuellement en CDI 39 h / semaine (35 h payées + 4 h payées à 25 %), avec 5 RTT sur l'année.

J'aurais souhaité savoir si je pouvais demander un 80 % pour pouvoir garder mon enfant 1 jour par semaine. Si oui, sur quelle base horaire serait mon temps de travail : 28 h ou 31,2 h par semaine ? Et comment serais-je payé(e) ? 28 h + des heures complémentaires ?

Je suis un peu perdu(e) et je n'ai pas envie de me faire avoir avec mon service RH, ni de poser des questions pour éveiller des soupçons, car c'est une idée mais rien de sûr ni d'officiel.

Merci de votre retour.

Cordialement,

CDI depuis janvier 2022 et CCN papier cartons

Par kang74

Bonjour

Vous pouvez demander, l'employeur peut refuser .

Par contre si vous faites moins de 35h , il n'y a aucune raison d'avoir des heures complémentaires contractualisées, et des RTT .

Enfin dans l'éventualité où l'employeur déciderait de baisser les heures prévues par votre contrat, c'est lui seul qui décidera de l'organisation de vos horaires : cela peut être 1h de moins par jour par exemple .

Par de là, on est dans le cadre de la négociation amiable = ni plus ni moins accepter les propositions de l'employeurs si tant qu'il y en ait , la modification de son contrat de travail n'étant pas de droit .

Par Isadore

Bonjour,

Et le nombre d'heures travaillées sera à définir entre vous et l'employeur, ça peut être n'importe quelle durée inférieure à 35 heures par semaine.

Important : si vous voulez ne travailler que quatre jours par semaine, il faut le faire inscrire dans le contrat. Et de même si vous voulez que ce jour soit fixe.

Légalement rien ne s'oppose à ce qu'un salarié à temps partiel travaille cinq voire six jours par semaine, sauf texte conventionnel contraire (convention collective, accord d'entreprise ou contrat de travail).

C'est une erreur fréquente de croire que :

contrat à 80 % = droit à trois jours de repos par semaine

Par janus2

En effet, je suis actuellement en CDI 39 h / semaine (35 h payées + 4 h payées à 25 %), avec 5 RTT sur l'année.

Bonjour,

Vos 39 heures étant compensées par le paiement de 4 heures supplémentaires, d'où viennent les RTT ?